

Article 1 – Responsabilités :

Le réservataire est responsable de tous dommages causés par ses invités.

L'utilisateur est responsable du désordre apporté au voisinage durant toute la durée de la location, il en assumera les conséquences.

La municipalité décline toute responsabilité en ce qui concerne les mauvaises utilisations du matériel, les vols et accidents pouvant survenir au cours de la location.

Après 22 heures, une attention particulière devra être portée par l'utilisateur afin que les bruits occasionnés par la manifestation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ne soient pas source de gêne pour le voisinage.

Article 2 – Interdictions :

Il est formellement interdit :

- Du fumer à l'intérieur des locaux
- D'introduire ou de consommer à l'intérieur des locaux des produits prohibés.
- De pratiquer des activités non autorisées par la loi.
- De Décorer les locaux par clouage, vissage, collage ou de bouger les plaques du plafond.

Article 3 – Déchets, Tri sélectif :

Vous trouverez trois containers situés sur le côté de la salle (couvercle marron, couvercle jaune et couvercle vert) Nous vous demandons de trier vos déchets selon les normes de tri sélectif.

Article 4 – Remise des clés :

Les clés seront remises le vendredi dans la journée et restituées au plus tard le lundi matin suivant le jour de location. Aucune remise des clés ne sera effectuée s'il manque des justificatifs cités dans le contrat (cf page 1).

Article 5 – Etats des lieux :

Un état des lieux et un inventaire de la vaisselle seront effectués avant et après la location de la salle (Cf annexe 1 pour l'inventaire de la vaisselle). Tout manquement lors de la restitution des clés sera facturé au tarif en vigueur (cf tarif en dernière page).

La salle devra être balayée et rangée avant la restitution des clés. Le Lavage des sols sera pris en charge par la commune de Saint-Vaast en Cambrésis (compris dans le forfait de 30€ nettoyage obligatoire).

Un nettoyage de la cour extérieure devra être effectué, les sols seront balayés de tous artifices pouvant le polluer, les mégots seront retirés et cendriers vidés.

Article 6 – Caution :

Un chèque de caution à l'ordre du TRESOR PUBLIC sera déposé au secrétariat de mairie lors de la réception des clés.

En cas de détérioration du matériel, des locaux, des abords ou d'une restitution de salle non satisfaisante, le chèque de caution sera bloqué dans un délai de deux mois, tant que la remise en état et que les frais occasionnés ne seront pas réglés. Au-delà de ce délai, le chèque sera encaissé.

Le réservataire s'expose à des poursuites judiciaires si les dommages constatés sont plus importants que le montant de la caution.

En l'absence de dégâts lors de l'état des lieux, le chèque de caution sera rendu dans un délai de 15 jours, à reprendre en Mairie. Passé ce délai, le chèque sera détruit.

Article 7 – Salle Emile BASQUIN :

Concernant cette salle, celle-ci sera louée sans vaisselle, spécialement réservé pour un vin d'honneur, le chauffage sera facturé 30€. La salle devra être rendue balayée et lavée (pas compris dans le coût de location).

La remise des clés ne pourra se faire que le vendredi après 16h30.

Article 8 – Salle Jacques COCHET :

Cette salle peut être louée avec vaisselle, spécialement réservé pour des repas froids, elle est dépourvue de cuisine, le chauffage sera facturé 20€. La salle devra être rendue balayée et lavée (pas compris dans le coût de location).

La remise des clés ne pourra se faire que le vendredi après 16h30.

Une mise à disposition gratuite sera faite pour recevoir la famille et amis lors d'une inhumation.

Article 9 – Annulation :

En cas de désistement, le chèque d'acompte ne vous sera restitué que si une autre location intervient à cette date.

Commune de SAINT-VAAST EN CAMBRESIS

TARIFS VÉDASTOIS

	SALLE DES FÊTES JACQUES PREVERT		SALLE EMILE BASQUIN		SALLE JACQUES COCHET	
AVEC VAISSELLE	225€	300€	PAS DE LOCATION POSSIBLE		60€	80€
ACOMPTE	75€				20€	
SANS VAISSELLE	187,50€	250€	PAS DE LOCATION POSSIBLE		45€	60€
ACOMPTE	62,50€				15€	
VIN D'HONNEUR	112,50€	150€	90€	120€	GRATUIT POUR UN DEUIL	
ACOMPTE	37,50€		30€			
FORFAIT NETTOYAGE OBLIGATOIRE	30€		X		X	
FORFAIT WIFI OPTIONNEL	GRATUIT		X		X	
FORFAIT CHAUFFAGE FACULTATIF	40€		30€		20€	

TARIFS EXTÉRIEUR

	SALLE DES FÊTES JACQUES PREVERT		SALLE EMILE BASQUIN		SALLE JACQUES COCHET	
AVEC VAISSELLE	285€	380€	PAS DE LOCATION POSSIBLE		60€	80€
ACOMPTE	95€				20€	
SANS VAISSELLE	247,50€	330€	PAS DE LOCATION POSSIBLE		45€	60€
ACOMPTE	82,50€				15€	
VIN D'HONNEUR	150€	200€	112,50€	150€	PAS DE LOCATION POSSIBLE	
ACOMPTE	.50€		37,50€			
FORFAIT NETTOYAGE OBLIGATOIRE	30€		X		X	
FORFAIT WIFI OPTIONNEL	5€		X		X	
FORFAIT CHAUFFAGE FACULTATIF	40€		30€		20€	

Tarif vaisselle pour manquement : Verre : 1.50€ - Assiette : 3.00€ - Couvert : 2.00€ - Ustensile de cuisine : 10.00€

Fait à Saint-Vaast en Cambrésis en deux exemplaires, le / /

Le réservataire,
Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Le Maire,
Stéphane JUMEAUX

CONTRAT DE LOCATION

Entre :

La commune de SAINT VAAST EN CAMBRESIS représentée par Le Maire,
45 Rue Jean JAURES, 59188 SAINT VAAST EN CAMBRESIS
Tél : 03.27.37.12.03 / Fax : 03.27.37.12.41 / Email : mairie.stvaastencis@laposte.net

Et le réservataire :

Nom et Prénom ou nom de l'association* :
Adresse :
Tél : / / / /

Il a été convenu ce qui suit :

La salle ci-dessous mentionnée est louée au réservataire susnommé :

Salle des fêtes
« Jacques PREVERT »

Salle
« Emile BASQUIN »

Salle
« Jacques COCHET »



Nature de la manifestation :

Date de la location :/...../.....

Date du contrat :/...../.....

- Acompte Montant :€ Date :/...../..... Chèque n°
- Solde de la location (en incluant le forfait nettoyage obligatoire) Montant :€ **
- Chèque de caution Montant :€ ** Chèque n°
- Assurance **

Option souhaitée : Chauffage Wifi

Merci de remplir l'annexe 1 afin que nous puissions vous mettre à disposition les quantités demandées le jour de réservation.

* Pour les associations il faudra les mêmes papiers que pour un particulier.

** A fournir obligatoirement le jour de la remise des clefs